

LOT N ° 10

REVts. de SOLS SOUPLES

PROGRAMME

Ce lot est traité en grande partie en option car le maître d'ouvrage peut choisir de retenir l'option N° 09-03 consistant à traiter une résine de sol en lieu et place du sol souple dans l'ensemble des pièces à l'exception de la salle de billard qui restera traitée en sol textile.

Le présent lot comportera donc :

- L'option N° 10-01 pour la fourniture et pose d'un sol plastique à l'étage
- La fourniture et pose d'un sol textile pour la salle de billard à l'étage
- Divers travaux accessoires

GENERALITES SOLS SOUPLES

La description ci-après n'est pas limitative. L'Entrepreneur devra tous les travaux et toutes les fournitures nécessaires à une finition normale et soignée des ouvrages.

Les ouvrages seront exécutés conformément aux prescriptions des Normes de l'AFNOR, des D.T.U., des règles en vigueur, notamment celles de la Fédération Nationale du Bâtiment et de l'UNRST et des recommandations des fabricants des produits.

L'Entrepreneur devra réceptionner les sols bruts avant intervention (résistance, rigidité, dureté, planéité, état de surface et siccité, taux d'humidité, nettoyage, etc...)

TOUT DEBUT D'EXECUTION SIGNIFIE L'ACCEPTATION DES SUPPORTS SANS AUCUNE RESTRICTION.

L'Entrepreneur devra tous travaux accessoires et de préparation tels que renformis, charges pour assurer un niveau général des revêtements régnant parfaitement.

Tous les raccords, coupes nécessités par les tuyauteries, canalisations, ajustements contre plinthes et huisseries et bâtis, etc... sont dus de même que le nettoyage à sec de la surface avant les différentes interventions.

L'emploi de chutes est rigoureusement interdit.

Les revêtements seront posés à mi-feuillure des portes adjacentes comportant un revêtement différent. L'Entrepreneur aura la responsabilité de la tenue générale et assurera la garantie de l'ensemble de l'ouvrage contre tout décollement, soufflage, etc...

L'Entrepreneur devra toujours vérifier la compatibilité des produits et supports.

Il fournira un échantillonnage complet et tous documents à l'appui de ses propositions.

Lors de la pose des revêtements, l'Entrepreneur doit s'assurer :

- des conditions préalables à la pose imposées par le D.T.U. (conformité des supports, taux d'humidité, état général, ...)
- des éventuelles conditions particulières attachées à l'Avis Technique du revêtement à mettre en œuvre.
- De la température du support et du local et de l'hygrométrie.

La pose des lés est, suivant le produit, dans le même sens ou à lés inversés.

Le choix de la colle est fonction des supports et du produit. Elles doivent également faire l'objet d'un Avis Technique. La colle est appliquée à la spatule recommandée par les fabricants.

Il faut veiller au marouflage correct de toute la surface et notamment des rives et angles.
Si le revêtement est posé avant la fin du chantier, il doit être protégé par une protection temporaire. Pas de trafic pendant 48H après pose du revêtement et pas de lavage à l'eau pendant 1 semaine.

CLASSEMENTS :

U.P.E.C. : Les revêtements de sol utilisés répondront à une classification UPEC compatible avec la destination des locaux et seront attestés par un avis technique. Ces classements seront rigoureusement respectés pour les produits de base et leurs variantes éventuellement proposées.

REACTION AU FEU :

Tous les revêtements de sol seront au minimum M3 attesté par P.V. d'essai.

EFFICACITE ACOUSTIQUE :

DELTA(L) minimum de 17 dB(A)

NETTOYAGE :

Avant son départ du chantier, l'Entrepreneur du présent lot devra le nettoyage soigné par tous les produits compatibles de l'ensemble des sols.
Ce nettoyage sera exécuté autant de fois que le Maître d'œuvre le jugera nécessaire.

CHOIX :

3 teintes au maximum dans la gamme du fabricant pour l'ensemble des sols P.V.C.
1 teinte pour le sol textile.

Le revêtement sera livré sous forme de lés pour les sols P.V.C. et en dalles pour le sol textile.

DESCRIPTION DES OUVRAGES EN SOLS SOUPLES

OPTION N°10-01 : SOL P.V.C. A L'ETAGE

1/ TRAVAUX PREPARATOIRES

1 / 1 Nettoyage et dépoussiérage de la dalle béton avant ragréage

LOCALISATION : avant tous travaux de revêtements de sols P.V.C.

1 / 2 Exécution d'un enduit de lissage avec Avis Technique sur support béton. Classement P3 suivant classement du revêtement de sol correspondant. Mise en œuvre conformément au « cahier de prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs » du C.S.T.B. En outre, ce cahier prévoit l'application d'un primaire avant l'exécution de l'enduit, notamment dans le cas de micro-fissures.

LOCALISATION : avant tous travaux de revêtements de sols P.V.C.

2/ TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL P.V.C.

2 / 1 Fourniture et pose d'un revêtement de sol vinylique multicouche isophone en lés de 200 cm de large du type TARALAY IMPRESSION CONFORT 43 ou équivalent. Ce revêtement sera composé d'une couche d'usure en PVC compact traitée en usine avec un vernis polyuréthane anti-encrassement photoréticulé sous rayons U.V. évitant ainsi l'application d'émulsions auto-lustrantes ; d'un système d'armatures en fibres non tissées garantissant la stabilité dimensionnelle et d'une sous-couche en PVC. à envers alvéolé. Il assurera une isolation phonique aux bruits de chocs de 18 dB(A) correspondant au niveau AC1 de la N.R.A., sera certifié NF UPEC et sera fabriqué selon une organisation qualité certifiée conforme à la Norme ISO 9002 par l'AFAQ.

Classements : U4P3E3C2 – M3

Compatibilité avec un plancher chauffant.

Mode de pose : Bord à bord en lés par simple collage en plain avec une colle à émulsion acrylique d'un type préconisé par le fabricant et conformément aux règles professionnelles et aux indications données dans les fiches des fabricants.

Traitement des joints conformément au D.T.U. 53-2 à chaud par soudure thermique avec cordon d'apport d'un coloris en harmonie avec celui du revêtement.

LOCALISATION : l'ensemble de l'étage sauf la salle de billard

2 / 2 JOINTS D'ETANCHEITE

Exécution systématique de joints d'étanchéité translucides polyuréthane appropriés en périphérie des revêtements, contre plinthes bois.

LOCALISATION : l'ensemble de l'étage sauf salle de billard

2 / 3 RACCORD SIPHON DE SOL

Exécution d'un raccord étanche autour du siphon de sol posé par le LOT 09

LOCALISATION : les sanitaires 6

NOTA : pour le sanitaire 6, il pourra être demandé la fourniture et pose d'un sol antidérapant en fonction de la réglementation en la matière.
Au moment de la rédaction du CCTP, nous n'avons pas l'information.

FIN DE L'OPTION N°10-01

DANS TOUS LES CAS DE FIGURE, DANS LE CAS D'UN REVETEMENT P.V.C. ou D'UNE RESINE :

SEUILS

Fourniture et pose de seuils en aluminium tamponnés et vissés avec des vis à tête fraisée aux changements de natures de revêtement.

LOCALISATION : les portes de la salle de billard

ARRET DE REVETEMENT

Fourniture et pose par vis à tête fraisée d'1 profil d'arrêt en « L » en aluminium épousant le nez de la dernière marche avec nez antidérapant.

Une attention très particulière sera apportée à cet ouvrage qui ne doit pas constituer un risque de chute pour l'enfant ou l'adulte. Sur sa partie horizontale, le profil devra être le plus plat possible et parfaitement fixé pour minimiser au maximum le désaffleurement.

LOCALISATION : marche palière escalier

APPEL A LA VIGILANCE POUR LES MAL VOYANTS

L'entrepreneur du présent lot devra fournir et poser à 50 cm du départ de l'escalier en haut un dispositif avertissant tactilement au sol le mal voyant du départ de l'escalier. Il s'agit par exemple d'une bande rugueuse ou d'une bande de sol souple antidérapante intégrée dans le revêtement comme une dalle soudée.

JOINT DE DILATATION

Traitement du joint de dilatation par un profil du commerce en aluminium tamponné et vissé d'un côté afin de garantir la libre dilatation et recouvrant largement les extrémités des revêtements de part et d'autre du joint.

LOCALISATION : suivant plans et contraintes techniques

SOL TEXTILE A L'ETAGE

1/ TRAVAUX PREPARATOIRES DES SOLS TEXTILES

1 / 1 Nettoyage et dépoussiérage de la dalle béton avant ragréage

LOCALISATION : avant tous travaux de revêtements textiles

1 / 2 Exécution d'un enduit de lissage avec Avis Technique sur support béton. Classement P3 suivant classement du revêtement de sol correspondant. Mise en œuvre conformément au « cahier de prescriptions techniques d'exécution des enduits de lissage de sols intérieurs » du C.S.T.B. En outre, ce cahier prévoit l'application d'un primaire avant l'exécution de l'enduit, notamment dans le cas de micro-fissures.

LOCALISATION : avant tous travaux de revêtements textiles

2/ TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL TEXTILE

Fourniture et pose d'un sol textile floqué en dalles plombantes de 50X50 de type FLOTEX CLASSIC DALLES R ou équivalent.

Le produit bénéficie d'une garantie décennale.

Il est traité Sanitized, imperméable et imputrescible.

Classement U3/3s P3 E2 C*.

Classement : M3 avec équivalence Euroclasse.

Qualité acoustique ΔL_w 18 dB

Compatible avec un plancher chauffant.

Pose par simple encollage en plain avec une colle à émulsion acrylique d'un type préconisé par le fabricant et conformément aux règles professionnelles.

LOCALISATION : la salle de billard

RAPPEL POUR MEMOIRE DES OPTIONS DU PRESENT LOT N° 10 :

Le prix des options sera clairement détaillé et séparé du prix des prestations de base. Les prix seront reportés dans l'acte d'engagement

OPTION N° 10-01 : SOL P.V.C. à L'ETAGE (le maître d'ouvrage choisira entre la présente option 10-01 et l'option 09-03 – résine)

P. 10-3

FIN DU LOT N° 10 : SOLS SOUPLES